



Centre de connaissance concernant
l'utilisation et les résistances aux antibiotiques chez les animaux

AMCRA 2020

Un plan ambitieux mais réaliste pour la politique des antibiotiques vétérinaires jusqu'en 2020

Les 10 objectifs et points d'action élaborés par tous les membres-secteurs d'AMCRA :

1. 50 % d'antibiotiques en moins d'ici 2020
2. 75 % des antibiotiques les plus critiques en moins d'ici 2020
3. 50 % d'aliments médicamenteux avec antibiotiques en moins d'ici 2017
4. Un système global de collecte des données d'ici 2016
5. Un plan pour chaque exploitation
6. Benchmarking des éleveurs et des vétérinaires
7. Pas d'antibiotiques pour la prévention, promotion des alternatives
8. La sensibilisation, encore et toujours
9. Transparence et contrôle des fournisseurs et des utilisateurs
10. Surveillance de la résistance aux antibiotiques



L'un des objectifs définis pour 2015 était la clarification des actions à entreprendre dans le cadre de la Vision 2020. Les objectifs de réduction envisagés (objectifs stratégiques 1-3) ne peuvent être atteints qu'en collaborant avec les différents partenaires à la réalisation des points d'action concrets. Dans le document suivant **les propositions du Conseil d'administration** seront présentées. Celles-ci seront discutées plus en détail avec le groupe de pilotage d'AMCRA dans les semaines/mois suivants.

1. Objectifs stratégiques 1-3

Les objectifs stratégiques exposés dans la Vision 2020 en vue de réaliser la mission d'AMCRA englobent des objectifs de réduction relatifs à la consommation totale d'antibiotiques chez les animaux, à l'usage des antibiotiques les plus critiques et à l'usage des aliments médicamenteux aux antibiotiques.

Tous les **partenaires au sein d'AMCRA** collaboreront en vue de concrétiser ces objectifs. **Le soutien des autorités compétentes** sera indispensable dans cette optique.

Le trajet de réduction sera suivi grâce à une réunion d'évaluation annuelle.

2. Objectifs opérationnels 4-10

La concrétisation et le contenu des objectifs opérationnels ou des points d'action 4-10 contribueront à la réalisation des objectifs (de réduction) stratégiques.

Pour chaque point d'action, une ou plusieurs **organisations (pivots)** sont désignées, **pour prendre l'initiative** concernant leur élaboration et leur contenu. Bien entendu, la manière de concrétiser l'objectif sera toujours décidée en accord avec les autres organisations partenaires au sein d'AMCRA, les éventuels partenaires externes qui souhaitent y participer et les autorités.

| |
|--|
| Vision 2020 point d'action 4 : un système global de collecte des données d'ici 2016 |
|--|

OBJECTIF

Développement d'une collecte des données de la consommation d'antibiotiques au niveau des exploitations et au niveau sectoriel.

Afin de disposer, d'ici 2016, d'un système de collecte des données pleinement opérationnel, une collaboration optimale entre les autorités et le secteur est incontournable, et les tâches seront idéalement réparties afin d'éviter des redondances entre l'input, les fonctionnalités et les résultats.

MOTEUR(S) OU ORGANISATION(S) PIVOT(S)

Pour cet objectif, dans les enceintes du Conseil d'administration d'AMCRA les **organisations agricoles (Agrofront)** prennent l'initiative, toujours **soutenues en cela par les autres partenaires et les autorités.**

ÉTAT DE LA SITUATION 2015

I. Collecte des données au niveau du secteur primaire :

Pour l'ensemble de la production animale, l'enregistrement de la consommation d'antibiotiques au niveau des exploitations constitue une base essentielle pour atteindre les objectifs stratégiques. C'est pourquoi **diverses initiatives** ont été prises par les acteurs impliqués pour mettre l'enregistrement en place le plus rapidement possible. À partir du Fonds sanitaire, le secteur primaire a débloqué un budget annuel de 800.000 € pour soutenir le développement.

- **Registre AB** : Début 2014, Belpork asbl est le premier acteur à avoir pris l'initiative d'enregistrer dans une base de données la consommation de tous les antibiotiques et prémélanges médicamenteux aux antibiotiques au sein des entreprises Certus. Le système de collecte des données « Registre AB » est actuellement réservé aux membres de Belpork et aux membres de CodiplanPLUS Porcs. Il sera mis à la disposition de tous les éleveurs belges de porcs courant 2015.

Le développement du système Registre AB est entièrement financé par Belpork. Le système récolte actuellement les données de 3.000 éleveurs de porcs et les premiers rapports de consommation d'antibiotiques ont été envoyés aux participants entre décembre 2014 et janvier 2015. En mai-juin 2015, les participants ont reçu un second rapport.

Pour l'analyse des données, Belpork a fait appel à l'unité scientifique d'analyse et de collecte des données d'AMCRA, créée à cet effet en mai 2014. L'unité soutient

également le contrôle qualité des données fournies et le traitement du contenu des rapports au niveau des éleveurs et des fournisseurs.

Le secteur aviaire adhèrera en 2015 au Registre AB via Belplume, moyennant la satisfaction de quelques exigences spécifiques au secteur. Le secteur aviaire souhaite par exemple examiner les données par cycle de production plutôt que par mois ou par an. Il convient en outre de tenir compte des périodes de vide sanitaire et du taux d'occupation.

IKM Vlaanderen veut lui aussi adhérer au Registre AB pour rendre opérationnel, en 2016, l'enregistrement des antibiotiques dans les exploitations laitières, ainsi que dans l'élevage flamand de bovins viandeux.

- **Bigame** : En Wallonie, l'ARSIA et l'AWE ont décidé de développer le système « Bigame ». Ce système permettra d'enregistrer la consommation d'antibiotiques au niveau des animaux pour le secteur bovin wallon. QFL invitera également ses membres à adhérer à Bigame. La consommation d'antibiotiques des élevages de porcs et de volailles wallons sera enregistrée par le biais du Registre AB. Bigame réalisera la collecte et l'analyse des données selon les recommandations d'AMCRA. Un échange des données est prévu entre Bigame et le Registre AB, de sorte que les deux systèmes puissent réaliser une analyse et un benchmarking au niveau belge.
- **APFACA** : L'usage des prémélanges médicamenteux aux antibiotiques sera enregistré mensuellement dans le Registre AB (dans le cadre de Certus/Belpork). L'APFACA répertorie par ailleurs, à l'aide d'une enquête annuelle, la production d'aliments médicamenteux pour animaux de production (porcs, volailles et lapins), à un niveau détaillé, pour le marché belge (antibiotiques - zinc - vermifuges et combinaisons éventuelles). Cela permet d'obtenir des données relatives à la quantité de prémélanges médicamenteux aux antibiotiques, ainsi qu'aux quantités de substances actives. Les données sont utilisées pour la validation des données BelVetSAC. L'APFACA prévoit également un feed-back individuel (benchmarking) aux fabricants d'aliments médicamenteux aux antibiotiques pour les porcs au sujet de leur production d'aliments médicamenteux (scindée entre les porcelets < 20 kg et les autres porcs) et de leur part d'aliments médicamenteux aux antibiotiques dans la production totale d'aliments (voir aussi l'objectif 6). Le développement d'une application pour la création et l'envoi électronique des prescriptions d'aliments médicamenteux aux antibiotiques (comme alternative à la prescription papier) pourrait servir d'outil aux fournisseurs en vue d'une collecte des données plus efficace et plus performante.

II. Collecte des données au niveau des autorités :

- **AFMPS (BelVetSAC)** : depuis 2009 déjà, l'AFMPS organise annuellement une collecte globale des données d'usage des antibiotiques vétérinaires dans le cadre du projet BelVetSAC. Le rapport BelVetSAC annuel donne un aperçu de la

3

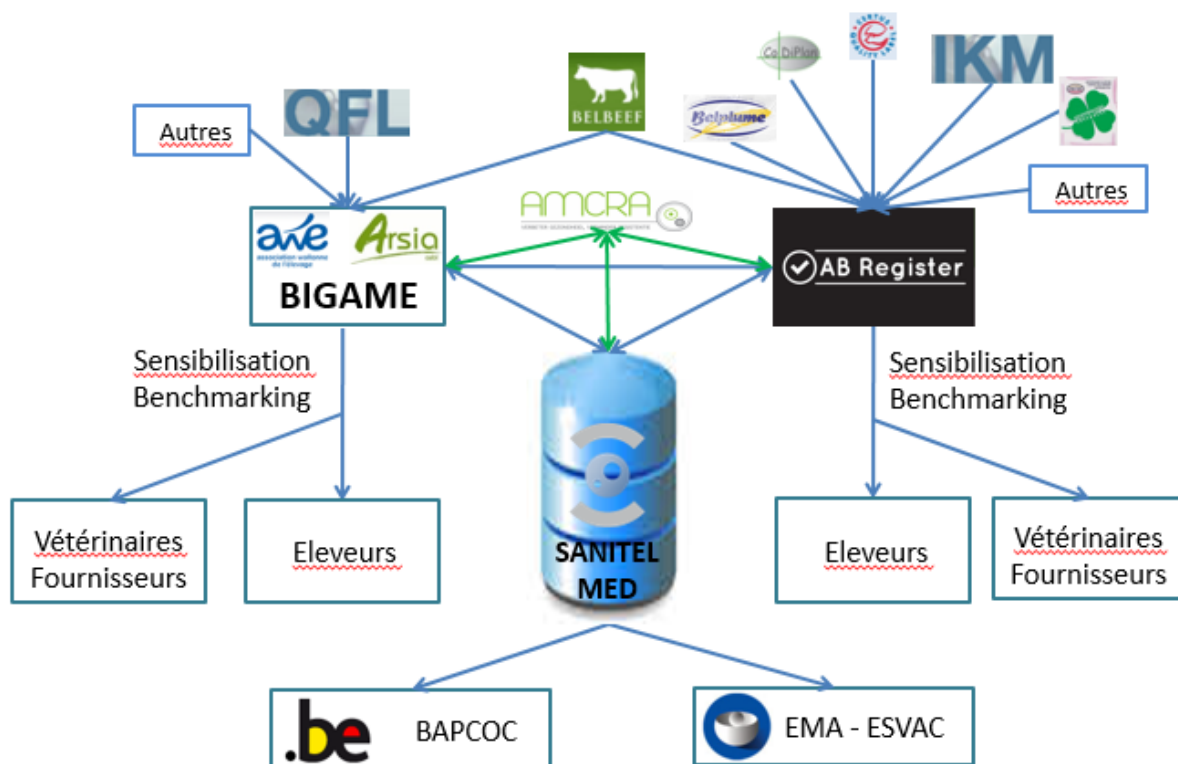
Note : Ce document de vision a été rédigé en concertation avec les membres-partenaires du Conseil d'administration d'AMCRA (version finale du 19-06-2015). Il sera maintenant soumis au groupe de pilotage (AFMPS, AFSCA, BAPCOC) pour faire l'objet d'une nouvelle concertation avec le Conseil d'administration.

consommation totale pour toutes les espèces animales, mais il ne peut pas fournir de données spécifiques par espèce.

- **AFMPS** : avec le soutien de l'AFSCA, l'AFMPS développe un système de collecte des données (Sanitel-Med) qui sera couplé à Sanitel. Les objectifs de ce système sont identiques à ceux des systèmes développés par le secteur primaire. Les autorités souhaitent aussi rapporter la consommation d'antibiotiques en médecine vétérinaire aux diverses instances nationales et européennes. Elles souhaitent par-là répondre aux recommandations de l'ESVAC et aux directives de la Commission européenne.

III. Collaboration secteur-autorités :

En février 2015, le secteur a introduit une proposition de collaboration auprès des autorités. Cette proposition de collaboration est représentée de manière schématique à la figure 1.



Dans cette proposition, on a recherché d'atteindre les objectifs en évitant le double travail basé sur une collaboration (« **Only once** »).

Afin de réaliser cette proposition le même input de données obligatoire doit être utilisé dans tous les systèmes de collecte des données. L'identification des établissements et des

troupeaux doit s'effectuer sous le même numéro. Pour un fonctionnement optimal de ces systèmes, il est nécessaire de partager d'autres informations, afin de toujours travailler avec les mêmes sources de données (capacités - occupation animale).

L'arrêté royal du 23 mai 2000 portant des dispositions particulières concernant l'acquisition, la détention d'un dépôt, la prescription, la fourniture et l'administration de médicaments destinés aux animaux par le médecin vétérinaire et concernant la détention et l'administration de médicaments destinés aux animaux par le responsable des animaux, sera adapté courant 2015 et un volet relatif au transfert des données liées aux antibiotiques (système de collecte des données) sera prévu.

ÉLABORATION DE L'OBJECTIF – ACTIONS À PRENDRE ET TIMING

I. Actions au niveau du secteur :

- **Agrofront et les autres partenaires au sein d'AMCRA :**
 - Via concertation, encourager les secteurs animaux à adhérer le plus rapidement possible (avant fin 2016) au **Registre AB** ou à **Bigame**.
 - Via des campagnes de communication en 2015 et 2016, inciter les utilisateurs et les fournisseurs à participer le plus rapidement possible à l'enregistrement des antibiotiques qu'ils ont fournis.
- **AMCRA :**
 - Harmoniser la collecte et l'analyse des données (timing : activité continue) :
 - AMCRA vise une harmonisation de la collecte et de l'analyse des données, ainsi qu'une complémentarité entre les différents systèmes de collecte des données, par une concertation régulière avec les autorités, le secteur et les gestionnaires des différents systèmes de collecte des données. Une communication à propos de qui fait rapport de quoi, et à quel public, permettra d'éviter un rapportage redondant, avec éventuellement des indicateurs et des critères de benchmarking différents.
 - Au sein d'AMCRA, une plate-forme de concertation informelle rassemblant des experts européens en analyse de données a récemment été mise sur pied. Dans les prochaines années, elle se focalisera sur les aspects techniques de l'analyse et sur l'harmonisation de la collecte et de l'analyse des données au niveau national, pour contribuer de cette manière à la « surveillance » européenne.
 - Fonder un groupe de travail AMCRA « collecte des données des animaux de compagnie » (au plus tard en 2017) afin d'ouvrir la voie à la mise en œuvre d'un système de collecte des données pour les animaux de compagnie.

II. Actions au niveau des autorités :

- Rendre Sanitel-Med opérationnel d'ici la fin 2016.
- Créer un groupe de pilotage avec des représentants du secteur, pour soutenir le développement et la mise en œuvre de Sanitel-Med.
- Prévoir l'encadrement légal pour une participation obligatoire à l'enregistrement de l'usage d'antibiotiques dans les élevages, via une adaptation de l'AR du 23 mai 2000. Timing : fin 2015.
- Rédiger un cahier des charges pour un marché public relatif à l'analyse des données de consommation d'antibiotiques collectées. Timing : fin 2015.

Vision 2020 point d'action 5 : un plan pour chaque exploitation

OBJECTIF

Un plan (générique) rassemble, par secteur animal, un « plan sanitaire de l'exploitation » et un « plan d'approche ».

Le **plan sanitaire de l'exploitation** vise la prévention des maladies animales grâce à une approche processus avec identification et suivi de différents points de contrôle critiques au niveau de l'exploitation. Une transmission rapide des données entre abattoirs, vétérinaires et éleveurs permettra de concrétiser ce plan.

Les propositions de mesures correctives à l'échelon de l'exploitation peuvent contribuer de manière importante à une réduction de la consommation d'antibiotiques. Le vétérinaire (de guidance) de l'exploitation, en collaboration avec l'éleveur, ajustera le plan (avec historique diagnostique) à la situation et aux besoins actuels de cette exploitation. Une évaluation périodique permettra de suivre les évolutions et d'adapter le plan le cas échéant.

Le **plan d'approche** sera établi afin d'accompagner l'éleveur dans le suivi des maladies pour lesquelles un diagnostic initial a été posé par le vétérinaire (de guidance) de l'exploitation et qui sont importantes au niveau de l'exploitation individuelle, notamment en raison de leur apparition répétée. Dans le cadre de ce plan, les vadémécums AMCRA constituent un point de départ pour le choix des antibiotiques.

MOTEUR(S) OU ORGANISATION(S) PIVOT(S)

Dans les enceintes du Conseil d'administration d'AMCRA l'**Ordre des vétérinaires** est prêt à jouer ici son rôle, en collaboration avec les autres partenaires. Une concertation avec les **autorités** et les **partenaires externes** (DGZ, MCC, CRV, cahiers des charges) est impérative à cet effet.

ÉTAT DE LA SITUATION 2015

- **Organisations de vétérinaires, organisations agricoles et autres stakeholders concernés (DGZ, CRV, VDV)** : concertation initiée afin d'améliorer le contenu de la guidance vétérinaire, via le plan BB 2.0.
- **Conseil supérieur de l'Ordre des Vétérinaires** : le 1^{er} mars est entrée en vigueur la **nouvelle version du Code de déontologie** des vétérinaires, avec notamment la publication de l'art. 33 bis qui comporte des directives utiles pour l'établissement d'un plan d'approche par exploitation.

L'**art. 33 bis** renvoie en effet aux recommandations de l'OIE relatives aux antibiotiques d'importance critique pour la santé publique et vétérinaire, à savoir les fluoroquinolones et les céphalosporines de 3^e et 4^e génération. Ces antibiotiques sont classés comme produits rouges de 3^e choix dans les vadémécums AMCRA.

Art 33 bis :

Dans le cadre de la lutte contre l'antibiorésistance, le vétérinaire utilise les antimicrobiens après diagnostic, avec discernement, et exclusivement pour des traitements justifiés scientifiquement et médicalement. Il donne, lors de leur fourniture ou prescription, des conseils sur leur bon usage au responsable/propriétaire des animaux. Il veille tout particulièrement à respecter les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) formulées à propos de l'usage d'antimicrobiens revêtant une importance critique à la fois pour la santé humaine et animale.

Les agents antimicrobiens revêtant une importance critique à la fois pour la santé humaine et animale figurant sur la liste de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) sont les fluoroquinolones et les céphalosporines de troisième et quatrième génération.

ÉLABORATION DE L'OBJECTIF – ACTIONS À PRENDRE ET TIMING

I. Actions au niveau du secteur :

- **Ordre des vétérinaires, en collaboration et en accord avec les autres partenaires (externes) et les autorités :**

D'ici fin 2016, du contenu sera développé pour le plan sanitaire de l'exploitation et le plan d'approche par secteur :

- Le **monde scientifique** s'engagera à établir une ébauche de plan sanitaire de l'exploitation et de plan d'approche, à l'aide d'un projet pilote et en concertation avec les éleveurs, les vétérinaires et les organisations en faveur de la santé animale.
- L'**industrie pharmaceutique**, représentée par pharma.be, souhaite contribuer à cet objectif, en mettant à disposition des managers techniques qui apporteront du contenu aux plans.
- La création d'un portail donnant accès aux données relatives à la santé animale, en plus de celles de la consommation d'antibiotiques, serait un outil idéal pour ajouter des informations importantes au système. Une concertation sera organisée à ce sujet avec les **organisations de santé animale**.
- En concertation avec des **formateurs** des cours de formations seront mis en place visant à promouvoir la mise en œuvre de cet objectif au niveau des exploitations.

Ces formations s'adresseront en première instance aux vétérinaires, pour soutenir la promotion de l'usage d'un plan sanitaire et d'un plan d'approche

au niveau de l'exploitation. Le NGROD plaidera pour que le Conseil supérieur de l'Ordre des vétérinaires impose à ses membres qu'une partie de leur recyclage obligatoire soit consacrée à l'usage des antibiotiques et à l'antibiorésistance, afin d'améliorer le contenu de la guidance vétérinaire via le plan BB 2.0. Pour les éleveurs, le retour sur investissement de la prévention des maladies (via des mesures de biosécurité, des vaccinations, ...) devra être démontré. Le monde scientifique continuera par ailleurs ses mesures de sensibilisation sur la base des résultats des examens. À cet effet, on utilisera les nombreuses et récentes données scientifiques disponibles concernant le lien entre biosécurité et usage des antibiotiques, et comment des améliorations de la gestion et de la biosécurité peuvent conduire à un usage réduit des antibiotiques.

II. Actions au niveau des autorités :

- Ancrer les restrictions d'usage des antibiotiques associées aux codes de couleur AMCRA sur le plan légal.
- Renforcer la relation un-un entre le vétérinaire et l'éleveur en ce qui concerne la prescription et/ou la fourniture d'antibiotiques.

Vision 2020 point d'action 6 : benchmarking des éleveurs et des vétérinaires

OBJECTIF

Une fois opérationnelle la collecte des données relative à l'usage d'antibiotiques dans les différents secteurs animaux, éleveurs et vétérinaires pourront faire l'objet d'un benchmarking.

Le benchmarking contribue de manière importante à la sensibilisation des secteurs, pour les accompagner vers un usage réduit des antibiotiques, selon les objectifs de réduction décrits dans la Visie 2020 d'AMCRA.

MOTEUR(S) OU ORGANISATION(S) PIVOT(S)

Dans la foulée de l'objectif 4, dans les enceintes du Conseil d'administration d'AMCRA les **organisations agricoles (Agrofront)** prendront également l'initiative ici, avec le **soutien des autres partenaires et des autorités**.

ÉTAT DE LA SITUATION 2015

- Le **Registre AB** a déjà envoyé en 2014 des rapports d'exploitation, dans lesquels les éleveurs étaient classés en gros utilisateurs (les 10% les plus élevés), en utilisateurs moyens (< aux 10 % les plus élevés et > aux 50 % les plus faibles) et en utilisateurs modérés (les 50 % les moins élevés). Les éleveurs ont également été informés des aspects qualitatifs de leur usage d'antibiotiques, comparativement à l'ensemble des exploitations et sur la base des couleurs attribuées aux antibiotiques (substances actives) dans les vadémécums AMCRA.

ÉLABORATION DE L'OBJECTIF – ACTIONS À PRENDRE ET TIMING

Actions au niveau du secteur :

- Agrofront et les autres partenaires au sein d'AMCRA :**
 - Le Registre AB affinera son rapportage en 2015 et l'étendra au benchmarking des vétérinaires et à la sensibilisation des vétérinaires et des autres fournisseurs.
 - D'ici fin 2016, les autres secteurs animaux rejoindront le **Registre AB** ou **Bigame**, permettant de la sorte un benchmarking et une sensibilisation comparables. Il sera tenu compte des exigences et des besoins spécifiques aux espèces animales.
 - Les éleveurs appartenant au groupe des gros utilisateurs doivent élaborer un plan avec leur vétérinaire (de guidance) en vue de réduire à court terme leur consommation d'antibiotiques. Tout système de collecte des données doit dès lors faire en sorte que les données et les rapports encodés soient transparents,

10

Note : Ce document de vision a été rédigé en concertation avec les membres-partenaires du Conseil d'administration d'AMCRA (version finale du 19-06-2015). Il sera maintenant soumis au groupe de pilotage (AFMPS, AFSCA, BAPCOC) pour faire l'objet d'une nouvelle concertation avec le Conseil d'administration.

tant pour les éleveurs que pour les fournisseurs.

- Une formation et un encadrement des éleveurs et des fournisseurs seront prévus pour l'interprétation et la consultation des rapports (notamment via des auditeurs formés lors de l'audit dans le contexte des cahiers des charges).
- **APFACA :**
 - Les fabricants sont benchmarkés à l'aide d'une enquête annuelle de l'APFACA relative à la production d'aliments médicamenteux aux antibiotiques pour les porcs et un rapportage des résultats par catégorie animale, dans le secteur porcin, aux fabricants individuels. Timing : chaque année à partir de 2014, pour l'année précédente.
- **AMCRA :**
 - L'inconvénient du benchmarking actuel concernant la quantité d'antibiotiques utilisés par les éleveurs de porcs qui participent au Registre AB est la stagnation des 10% de gros utilisateurs, malgré une baisse substantielle de la consommation parmi les éleveurs participants.
Il est donc essentiel que l'unité scientifique d'analyse des données d'AMCRA examine comment le benchmarking peut évoluer et être appliqué aux éleveurs et aux vétérinaires, tandis que des propositions seront formulées concernant les critères de benchmarking des espèces animales pour lesquelles la collecte et l'analyse des données sont déjà opérationnelles. La détermination de ces critères est idéalement associée à des paramètres de bien-être animal et de résistance.

Vision 2020 point d'action 7 : pas d'antibiotiques pour la prévention, promotion des alternatives

OBJECTIF

Adapter les notices des antibiotiques, afin qu'elles ne comportent plus aucune indication préventive, hormis dans des cas spécifiques (comme un usage péri-opératoire).

Promouvoir l'intérêt et l'usage des vaccins et des médicaments non-antibiotiques, et prévoir la possibilité de donner des informations directes à ce sujet au responsable des animaux.

MOTEUR(S) OU ORGANISATION(S) PIVOT(S)

Dans les enceintes du Conseil d'administration **Pharma.be** jouera un rôle moteur dans la concrétisation de cet objectif, **appuyée par d'autres partenaires (y compris externes) (DGZ, monde scientifique, ...)**. Un **soutien public** sera également nécessaire pour atteindre cet objectif.

ÉTAT DE LA SITUATION 2015

- **Commission européenne** : le 10 septembre 2014, la Commission a publié des « **propositions de règlement** » relatif aux « **médicaments vétérinaires** » et aux « **aliments médicamenteux** ».
- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux médicaments vétérinaires : il y est indiqué que la Commission se voit attribuer des compétences pour fixer des règles qui excluent ou qui limitent l'usage de certains médicaments antimicrobiens dans le secteur vétérinaire (page 6 du commentaire du règlement) ; l'article 30 précise que le RCP doit comporter les conditions particulières d'emploi, comme les restrictions liées à l'utilisation d'antimicrobiens en vue de réduire le risque de développement de résistance aux antimicrobiens. On s'attend à ce que ce règlement soit publié en 2017, et à ce que des restrictions plus poussées, notamment en matière d'usage préventif des antibiotiques, soient converties dans la pratique.
- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation d'aliments médicamenteux pour animaux et abrogeant la directive 90/167/CEE du Conseil : article 16 : Les aliments médicamenteux contenant des médicaments vétérinaires antimicrobiens ne doivent pas être utilisés pour prévenir des maladies chez les animaux producteurs de denrées alimentaires ou pour améliorer leurs performances.
- **Conseil supérieur de l'Ordre des Vétérinaires** : avec l'entrée en vigueur de l'art. 33 bis (voir plus haut, point d'action 5), le Conseil supérieur souhaite consacrer de **l'attention à l'importance du bon usage des antibiotiques chez les animaux, uniquement si nécessaire et après un diagnostic** par le

vétérinaire, et **moyennant un avis du vétérinaire concernant le bon usage** au responsable ou au propriétaire des animaux.

ÉLABORATION DE L'OBJECTIF – ACTIONS À PRENDRE ET TIMING

I. Actions au niveau du secteur :

- **Pharma.be :**
 - Intégrer la disposition suivante dans le **Code de Déontologie** de pharma.be :
« *A l'exception d'une application péri-opératoire, il est interdit de mener des actions de marketing ou de promotion relatives à un usage prophylactique des antibiotiques systémiques actifs. Les antibiotiques ne peuvent être utilisés que si une maladie est détectée au sein du troupeau.* » Timing : début 2016.
 - Négocier avec les autorités concernées une interdiction légale des réductions sur les antibiotiques et des fluctuations tarifaires fréquentes.
- **Informier l'utilisateur final :**
 - Négocier l'obtention d'un statut similaire au **RMA (Risk Minimization Activities) pour le matériel** qui peut être fourni avec les médicaments vétérinaires (**post-fourniture**). Le matériel RMA est une espèce de recommandation d'usage, en plus de la notice, qui guide de manière très accessible l'utilisateur dans l'application correcte du médicament. Cela peut être par exemple une vidéo relative à la vaccination correcte, sur la bonne façon d'introduire un tube mammaire, que faire ou ne pas faire avec des antibiotiques (numériser les affiches DO et DON'T), etc. À l'aide de ce matériel, qui peut être fourni à l'utilisateur final via le vétérinaire, celui-ci peut consulter le responsable des animaux pour favoriser l'usage correct et sûr des médicaments, y compris des antibiotiques.
À l'aide d'un autocontrôle (par exemple via une check-list de composition du matériel RMA, établie en collaboration avec l'AFMPS), le bon usage des médicaments peut être encouragé au niveau de l'utilisateur final.
- **pharma.be et les autres partenaires au sein d'AMCRA :**
 - Informer l'utilisateur final professionnel (éleveur) de ce qui existe sur le marché. L'usage des vaccins et des non-antibiotiques pour les animaux (= alternatives susceptibles de réduire les antibiothérapies) peut être promu par le biais de canaux adéquats. Dans ce contexte, il convient de toujours indiquer clairement que le traitement ou la vaccination des animaux doit s'effectuer sous la supervision du vétérinaire (de guidance) de l'exploitation. Pour y parvenir, une adaptation de la loi est cependant nécessaire. Pharma.be signale depuis longtemps déjà la nécessité d'un nouvel AR relatif à la publicité. Ce message sera repris dans les discussions avec les autorités compétentes.

- Soutenir et former les vétérinaires afin qu'ils puissent jouer leur rôle de manière adéquate.
- **AMCRA :**
 - Rédiger et diffuser des avis de vaccination généraux et des avis de vaccination pour les animaux producteurs de denrées alimentaires par secteur animal, via une collaboration avec des établissements scientifiques et des groupes de travail techniques par secteur animal. Timing : diffusion des avis en 2016.

II. Actions au niveau des autorités :

- **AFMPS :**
 - Le Conseil d'administration d'AMCRA invite les autorités à adapter la réglementation (via le nouvel AR publicité), afin que les informations spécifiques aux marques pour les médicaments non-antibiotiques puissent cibler l'utilisateur final.

Vision 2020 point d'action 8 : la sensibilisation, encore et toujours

OBJECTIF

Une campagne de sensibilisation massive et de longue durée est nécessaire afin d'informer en continu tous les acteurs de la nécessité d'un changement au niveau de l'usage des antibiotiques et de l'existence d'alternatives.

MOTEUR(S) OU ORGANISATION(S) PIVOT(S)

Tous les partenaires au sein d'AMCRA collaboreront et se renforceront mutuellement pour concrétiser cet objectif. Dans les enceintes du Conseil d'administration d'AMCRA **Pharma.be** jouera un rôle moteur. Les partenaires externes pourront également jouer un important rôle de soutien. Pour atteindre cet objectif, il est impératif de prévoir un budget supplémentaire à partir des **autorités**, notamment.

ÉTAT DE LA SITUATION 2015

- **AMCRA :**
 - **2012-aujourd'hui** : différents avis ont été rédigés en collaboration avec les groupes de travail techniques, en vue de parvenir à une politique des antibiotiques plus durable en médecine vétérinaire. Ils ont été diffusés via différents canaux (site web, newsletters, séminaires et journées d'étude, conférences de presse, roadshows, salons, ...) ;
 - **2014** : un dossier de communication a été établi pour vérifier quel est le public cible de la sensibilisation et quels canaux permettent de l'atteindre ;
 - **2015** : un programme de roadshows par secteur a été établi, qui sera ajusté chaque année et mis à la disposition des organisations partenaires. Ce programme se compose de conférences sur le bon usage des antibiotiques et de conférences qui apportent des solutions aux problèmes de management dans les élevages. Les associations professionnelles intéressées et les autres organisations ont la possibilité de faire un choix parmi l'offre de formation pour le public cible (éleveurs / vétérinaires / fabricants d'aliments composés / conseillers / autres) qu'ils veulent toucher.
- **Partenaires AMCRA :**
 - **2012-aujourd'hui** : via des réunions d'information, des formations, etc., une communication active est menée concernant l'importance du bon usage des antibiotiques parmi tous les membres.

ÉLABORATION DE L'OBJECTIF – ACTIONS À PRENDRE ET TIMING

Actions au niveau du secteur :

- **AMCRA** : des actions seront entreprises à partir du dossier de communication établi en 2014. Une vaste campagne de communication sera idéalement réitérée chaque année.
 - Si le budget disponible pour la communication ne suffit pas à organiser une campagne télévisuelle nationale, une campagne semi-nationale peut être menée sur Plattelands-TV (portée : environ 140 000 téléspectateurs en Flandre, le public cible s'intéresse à l'agriculture et l'élevage).
 - En guise de complément et de support, des affiches et des brochures seront diffusées à travers différents canaux (presse agricole et vétérinaire), presse spécialisée pour les animaux non-agricoles (Woef, CAP, ROS, Mensport, Hippo-Revue). Le matériel d'information peut également être mis à la disposition du vétérinaire, qui le transmettra à l'éleveur et profitera de l'occasion pour en discuter avec lui.
- **ASBL de qualité (Belpork, Belbeef, Belplume, IKM) – cahiers des charges (retail) - visiteurs des exploitations :**
 - Former les visiteurs des exploitations et les organismes de certification indépendants pour expliquer de manière claire, sur la base des rapports de consommation des antibiotiques au niveau des exploitations, l'importance de l'enregistrement de la consommation et la structure et le contenu du rapportage spécifique aux exploitations lors d'entretiens individuels, notamment lors d'audits. Des témoignages peuvent être publiés à cet effet.
 - Intégrer les mesures d'autorégulation et les avis d'AMCRA comme mesures à respecter dans les cahiers des charges, afin de soutenir et de renforcer de la sorte la communication et le suivi des avis d'AMCRA.
 - Soutenir la formation obligatoire des éleveurs concernant le bon usage des médicaments (e.a. via intégration dans le cahier des charges).
- **Pharma.be :**
 - Se concerter avec les distributeurs-grossistes afin de prévoir un sticker indiquant « Ceci est un antibiotique, utilisez-le de manière responsable ». Ces stickers pourront être apposés par le grossiste ou le vétérinaire sur les emballages des antibiotiques.

- Convoquer les membres d'AMCRA pour intégrer les programmes des roadshows aux conférences scientifiques qu'ils organisent pour les vétérinaires.
- Réaliser un travail préparatoire pour le lancement d'un « début de campagne de sensibilisation », sur laquelle les autres partenaires pourront greffer des campagnes de soutien.
- **Ordre des vétérinaires :**
 - Le NGROD plaidera auprès du Conseil supérieur de l'Ordre des vétérinaires pour que celui-ci impose à ses membres de consacrer une partie de leur recyclage obligatoire à l'usage des antibiotiques et à l'antibiorésistance. Ce recyclage annuel obligatoire pour tous les vétérinaires praticiens pourrait comporter les points suivants : que sont les résistances et pourquoi est-ce important ? Résultats du contrôle de la consommation et données de résistance récentes, etc. Un minimum de variation est nécessaire pour ne pas lasser le public. Le vétérinaire peut également bénéficier d'une formation en communication afin de sensibiliser/responsabiliser l'éleveur/le propriétaire des animaux de compagnie.

Le contenu des formations sera spécifique ou transversal aux espèces animales et dédié aux animaux agricoles, aux animaux de compagnie ou à une espèce animale déterminée.

- **Agrofront :**
 - Inciter les éleveurs à suivre un cursus « Le bon usage des médicaments » via les cercles provinciaux. Le cours sera de préférence assuré par des vétérinaires praticiens régionaux, qui ont approfondi le sujet.
- **APFACA :**
 - Prévoir une brochure « Les bonnes pratiques des aliments médicamenteux », qui sera mise à la disposition de l'éleveur lors de la livraison d'aliments médicamenteux ou qui lui sera remise par le vétérinaire. Timing : d'ici 2016.
- **UGent / ULg :**
 - Prévoir dans la formation un chapitre fixe concernant le « bon usage des médicaments ». Dans ce cadre, on peut également sensibiliser à l'usage avisé des antibiotiques. Un lien avec la pratique peut être tissé en intégrant la théorie durant les semaines « pratique extérieure » ou « guidance de l'exploitation » des étudiants de dernière année. Enfin, une formation au bon

usage peut être intégrée aux après-midi d'étude de cas pour les étudiants de toutes les options (animaux agricoles et de compagnie).

Vision 2020 point d'action 9 : transparence et contrôle des fournisseurs et des utilisateurs

OBJECTIF

Une collecte des données opérationnelles de la consommation d'antibiotiques pour tous les secteurs animaux en Belgique contribuera fortement à la transparence et à la sensibilisation des utilisateurs et des fournisseurs d'antibiotiques. Ceci a été abordé avec les objectifs 4 et 6.

Un contrôle, une intervention appropriée auprès des contrevenants et un rapportage des résultats des contrôles sont nécessaires pour soutenir la réalisation des objectifs de réduction 1-3 d'ici 2020.

MOTEUR(S) OU ORGANISATION(S) PIVOT(S)

AMCRA jouera ici un rôle moteur. Dans le cadre du contrôle, l'intervention des **autorités** et des **organismes de certification indépendants** sera essentielle.

ÉTAT DE LA SITUATION 2015

- **AFSCA** : en charge des contrôles des réserves de médicaments présentes sur l'exploitation, sur la base de la législation en vigueur.
- **AFMPS** : en charge des contrôles des dépôts de médicaments chez les vétérinaires, les grossistes et les pharmaciens, sur la base de la législation en vigueur.
- **AFSCA – APFACA** : en charge du contrôle de la diffusion des aliments médicamenteux via échantillonnages et analyses réalisés selon un plan prédéfini.

ÉLABORATION DE L'OBJECTIF – ACTIONS À PRENDRE ET TIMING

Les membres du Conseil d'administration d'AMCRA demandent aux autorités d'organiser les actions ci-dessous :

- Des contrôles supplémentaires des réserves de médicaments présentes sur les exploitations, sur la base de la législation en vigueur et des recommandations d'AMCRA (plan d'approche) ;
- Des contrôles supplémentaires des dépôts de médicaments chez les vétérinaires, sur la base de la législation en vigueur et des recommandations d'AMCRA ;
- Des contrôles de la réalisation des traitements, conformément aux exigences minimales de diagnostic telles que préconisées dans les vademécums AMCRA (conditions associées aux codes de couleur) ;

- Des contrôles du bon enregistrement de l'usage des antibiotiques dans les systèmes de collecte des données opérationnels ;
- Une prise de mesures en cas d'infractions répétées ;
- Un rapportage régulier des résultats de ces contrôles.

Vision 2020 point d'action 10 : surveillance de la résistance aux antibiotiques

OBJECTIF

Le monitoring de la résistance des bactéries et le lien des résultats avec les données disponibles concernant l'usage des antibiotiques.

MOTEUR(S) OU ORGANISATION(S) PIVOT(S)

AMCRA prendra l'initiative pour concrétiser cet objectif. Les **autorités**, les **laboratoires** et les **établissements de recherche** sont des partenaires majeurs. Dans le cadre de « **One Health** », il est recommandé d'impliquer le **BAPCOC** dans cet objectif.

ÉTAT DE LA SITUATION 2015

- **AFSCA - CERVA (en coll. avec DGZ - ARSIA) - ISP** : monitoring des résistances au niveau national pour les **germes indicateurs** (*E. coli* et entérocoques) des volailles, des porcs et des veaux dans les aliments et sur les animaux vivants (fèces, contenu caecal), ainsi que pour les **organismes zoonotiques** (*Campylobacter*, *Salmonella*) sur les carcasses de porcs et de poulets.
- **DGZ – ARSIA et laboratoires privés** : rapportage volontaire des données de susceptibilité des **pathogènes** analysés, provenant de divers organes et du fèces.

ÉLABORATION DE L'OBJECTIF – ACTIONS À PRENDRE ET TIMING

Actions au niveau du secteur :

- **CERVA – ISP en coll. avec AMCRA** :
 - Examiner les possibilités de parvenir à une harmonisation de l'exécution et de l'interprétation des tests de susceptibilité antibactériens et du mode de rapportage pour les animaux de compagnie et les animaux producteurs de denrées alimentaires ; veiller à la transparence publique des résultats.
 - Créer un groupe de travail technique en collaboration avec des laboratoires de référence (CODA, WIV), des laboratoires privés et des sociétés qui produisent des diagnostics (début en 2016).
 - Évaluer la nécessité et les exigences du monitoring de la résistance des germes indicateurs chez les animaux de compagnie au niveau national. La description technique, les exécutants des échantillons et des tests de laboratoire, ainsi que le financement, doivent être abordés.
 - Créer un groupe de travail technique (lancement en 2016).

- Inventorier les diverses sources des données d'usage des antibiotiques et de résistance (germes indicateurs et pathogènes) pour la médecine humaine et vétérinaire. Mettre les données à disposition et les traiter, pour suivre les évolutions et pour coupler les données d'usage et de résistance en vue de leur analyse.
- Demander aux instances concernées (autorités, laboratoires et établissements de recherche) de remplir des questionnaires pour la médecine humaine et vétérinaire. WIV, CODA et BAPCOC sont des partenaires directs pour nouer des contacts avec diverses sources dans le cadre de la médecine humaine et vétérinaire (lancement en 2015).
- **AMCRA :**
 - Suggérer des sujets de recherche et une communication des résultats des recherches scientifiques concernant les facteurs d'influence de la sélection et la diffusion des antibiorésistances.
 - Maintenir des contacts avec le monde scientifique (e.a. les commissions d'encadrement) (en continu).